

Commission de gestion du Conseil général de
la Ville de Sierre

RAPPORT SUR LA NOMINATION DES
REVISEURS DES COMPTES POUR LA
LEGISLATURE 2021-2024

Membres :

Maryse Bétrisey

Natacha Bonvin, Présidente

Fanny Bürcher

Katarina Jovanovic

Lysiane Tissières-Premand

Julien Beney

François-Xavier Flipo


Christian Florey

Fabien Robyr, chargé du rapport

Yann Santschi

Eric Vouardoux

Sierre, le 17 mai 2021



Au vu de sa situation professionnelle auprès de FIDAG SA, M. Christian Florey s'est récusé pour ce mandat.

La révision des comptes communaux est réglementée par l'art. 83 de la loi sur les Communes du 5 février 2004.

Il va de la compétence du Conseil général de nommer des réviseurs des comptes communaux pour la durée de la législature. Selon le message du Conseil municipal, considérant que le travail fourni par la fiduciaire FIDAG SA est satisfaisant, que cette dernière dispose d'une taille, d'une expérience des collectivités publiques et d'un réseau de compétences intéressant pour la Commune, il est dans l'intérêt de la Commune de prolonger ce mandat. Elle pourra ainsi bénéficier de la connaissance acquise par l'organe de révision sur le fonctionnement de l'administration.

Selon les investigations de la CoGest, cette société constitue un acteur majeur du domaine en Suisse romande. L'expérience acquise durant ces années, les différents mandats - que ce soit dans le domaine privé ou public - les différentes certifications obtenues comme « ISO 9001 », « ISO 14001 », « Expert Suisse audit fiscalité fiduciaire » constituent autant de gages de qualité. La fiduciaire FIDAG SA révisé les comptes communaux depuis 2004. Dans un souci de continuité et d'efficacité, la CoGest recommande de suivre la proposition du Conseil municipal de reconduire le mandat de la fiduciaire FIDAG SA pour la révision des comptes de la Commune pour la durée de la législature actuelle, soit les comptes de 2021 à 2024.

Décision

La CoGest accepte le rapport sur la nomination des réviseurs des comptes pour la législature 2021-2024 de la Ville de Sierre à l'unanimité des membres votants et propose au Conseil général l'entrée en matière ainsi que la reconduction de FIDAG SA en tant que réviseur des comptes de la Ville de Sierre pour la période susmentionnée

Pour la Commission de gestion,

Natacha Bonvin

Présidente

A blue ink signature of Natacha Bonvin, written over a horizontal dotted line.

Fabien Robyr

Chargé de rapport

A blue ink signature of Fabien Robyr, written over a horizontal dotted line.